

ANNEXE 8- MISE EN ŒUVRE DES LOTS PRV NRBC

Principe

Le lot PRV NRBC comprend le matériel nécessaire aux missions de décontamination d'urgence et de médicalisation / stabilisation indispensable pour permettre l'acheminement des victimes vers les structures médicales.

La distribution des médicaments se fait après reconstitution et nécessite donc la présence d'un pharmacien, assisté potentiellement par un infirmier de sapeurs-pompiers et un à deux sapeurs-pompiers.

Les lots PSM du SAMU viennent utilement compléter les lots PRV NRBC des SIS.

Implantation dans le dispositif

Le positionnement du lot PRV dans le dispositif NRBC peut être réalisé selon deux options :

- soit à la limite de la zone contrôlée et de la zone de soutien
 Cette position permet une reconstitution des médicaments en zone propre (sans EPI spécifique), puis une mise à disposition des médicaments en zone contrôlée pour acheminement au PRV ;
- soit en zone contrôlée, à proximité du PRV.
 Cette localisation limite les trajets d'acheminement des médicaments, mais génère en revanche des contraintes pour les agents qui arment le lot dans la zone où la reconstitution des médicaments doit se faire sous EPI spécifiques.

